

INFORMATIONS PRATIQUES

**L'accueil du palais de justice est ouvert
du lundi au vendredi
de 8h00 à 17h00 sans interruption.**

**Où nous écrire ?
tj-clermont-ferrand@justice.fr**

**Adresse :
Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand
16 PLACE DE L'ETOILE
CS 20005
63033 Clermont ferrand**

LE SAUJ :

Une justice plus accessible
Une justice plus simple

Le SAUJ offre au justiciable un accueil plus complet en lui permettant, au sein d'un même arrondissement judiciaire, d'obtenir des informations générales sur les procédures et d'accéder aux informations d'une affaire le concernant en particulier. Les agents du service d'accueil du tribunal sont à votre écoute et se forment régulièrement afin de vous aider dans vos démarches. Nous pouvons répondre à vos questions sur vos dossiers en cours et vous accompagner dans vos recherches sur le portail justice.fr

LE SAUJ* DE CLERMONT-FERRAND L'ACCUEIL AU SERVICE DES USAGERS

**Nous sommes là pour :
Vous accueillir
Vous informer
Vous orienter**

L'accueil SAUJ :

- vous oriente

- vous donne des renseignements généraux,

- vous renseigne sur votre dossier,

- vous remet les formulaires CERFA,

- reçoit vos messages et vos

documents à destination des services du Tribunal

A

Aide juridictionnelle : réception des demandes

Adoption simple et plénière : réception des demandes

Affaires familiales : réception des requêtes

Appels : enregistrement de l'acte d'appel correctionnel, police (4ème et 5ème classe) et application des peines

C

Casier judiciaire : consultation du bulletin n°2

Certificats de non appel en matière

pénale : réception et traitement de la demande

Copie de dossier pénal pour les avocats : réception de la demande

Copie des décisions civiles, pénales et affaires familiales : réception de la demande

Cession de salaires et main levées associées : réception et enregistrement de la demande

D

Délégués du procureur : réception des documents à leur destination

E

Experts : réception des dossiers de candidature

Etat civil : réception des demandes de rectification d'état civil

I

Injonctions de payer et de faire : renseignements et réception de la requête

J

Juge aux affaires familiales : remise des formulaires cerfa et réception des requêtes

M

Majeurs protégés (habilitation familiale, mandat de protection future) : réception de requêtes, dépôt de comptes, remise de la liste des médecins habilités à constater l'état des facultés mentales - Orientation vers le service des majeurs protégés

Mineurs - administration des biens (administration légale, tutelle) : renseignements sur la procédure - réception de requêtes, dépôt de comptes

Mineurs en danger et mineurs poursuivis : réception des requêtes au juge des enfants

N

Nationalité Française : remise des formulaires cerfas - remise des certificats et déclarations de nationalité française - Orientation vers la permanence nationalité

O

Opposition : enregistrement de l'acte d'opposition d'une décision pénale

P

Permanence : Orientation vers la permanence Nationalité et la permanence ADIL

Permis de visite : réception des demandes et traitement

Plaintes pénales : réception des plaintes adressées au Procureur de la République et suivi des demandes

Privilèges : enregistrement des inscriptions et des radiations

Procurations de vote : réception de la demande et délivrance

R

Répertoire civil : enregistrement et traitement des avis de mention

Répertoire notaire : enregistrement et remise du récépissé

Requêtes pénales (notamment requête en confusion de peine, en relevé d'incapacité, exclusion B2)

S

Statut des caisses de crédit agricole mutuel, et des sociétés de caution mutuelle : réception et enregistrement

Renonciations à successions : enregistrement et remise du récépissé

T

Testaments : enregistrement des procès-verbaux de description de testament.